



La Hors-Classe pour vous, et si c'était maintenant ?



L'examen des passages à la Hors-Classe des PE aura lieu lors de **la CAPD du 28 juin 2016**.

Si vous êtes potentiellement concerné (7ème, 8ème, 9ème, 10ème et 11ème échelon). Nous vous invitons à nous renvoyer le bordereau ci-dessous pour suivre votre dossier.

Cette année, **le ratio de passage à la Hors-Classe est de 5%**. Il était de 2% en 2013. C'est le résultat des mesures catégorielles décidées au printemps 2013.

Après le protocole d'entrée en discussion signé par le SE-Unsa, les ratios de passage ont donc été progressivement augmentés tous les ans. Concrètement, plus du double de collègues passeront à la Hors-Classe en 2016 qu'en 2012. Cette augmentation du ratio de hors classe **va se poursuivre jusqu'à atteindre 7% en 2020**.

Retrouvez ce qui compose les éléments du barème ici : <http://se-unsa.org/spip.php?article8767>

Cette mesure a des répercussions significatives sur les rémunérations des professeurs des écoles et sur les montants des pensions.

N'hésitez pas à demander au SE-Unsa l'examen des perspectives de carrière et du montant de la future pension.

Bordereau à renvoyer par mail à 42@se-unsa.org ou par courrier à SE-Unsa de la Loire bourse du travail, 2 cours Victor Hugo 42028 St Etienne cedex. 0477330855

Nom _____ Prénom _____

Adhérent Oui Non

Adresse postale _____

Téléphone : _____

Mail : _____

Eléments du barème :

Echelon (au 31/08/2016) : _____ Note (au 31/12/2015) : _____

Occupez-vous un poste de direction ? Oui Non

Occupez-vous un poste de conseiller pédagogique ? Oui Non

Occupez-vous un poste en Education Prioritaire ? Oui Non

-Si oui, poste en REP+ poste en REP

-Si oui, depuis combien d'années dans la même école (2015-2016 compris et sauf mesure de carte scolaire) ? _____

Occupez-vous un poste dans une école/établissement anciennement classé

Zep/Eclair/RAR/RRS et sorti(e) des dispositifs de l'Education Prioritaire ? Oui Non

-Si oui, depuis combien d'années (2015-2016 compris) ? _____

Vous n'êtes pas adhérent ? Il est possible de bénéficier d'une adhésion anticipée au SE-Unsa pour 2016-2017 au tarif de 2015-2016 et de bénéficier de tous les services réservés aux adhérents du SE-Unsa.

Je souhaite bénéficier de cette offre.

Je souhaite seulement recevoir les publications électroniques du SE-Unsa.